

## **A. GENERALITES (disciplines internationales)**

### **A.1 LA RESPONSABILITE**

La FITA n'est en aucune manière responsable des dommages résultant des blessures causées à des spectateurs ou à des membres des Associations Membres de la FITA. De même, elle n'est pas responsable des dommages causés par la perte ou la détérioration des biens, lors de la participation ou de la présence à des championnats, tournois, compétitions ou autres évènements organisés, sponsorisés qu'elle reconnaît.

### **A.2 LES DISPOSITIONS MEDICALES**

Les archers concourant dans toutes les épreuves reconnues, contrôlées, dirigées par la FITA doivent accepter de se soumettre à des contrôles anti-dopage ou d'autres tests médicaux qui pourraient être demandés par la FITA. Voir Chapitre I - Règlements Généraux - Paragraphe D - Dispositions Médicales.

### **A.3 L'ENTRAINEMENT**

**A.3.1** : Lors des championnats de tir en extérieur, l'entraînement peut se dérouler sur le terrain de compétition.

**A.3.2** : Lors des championnats de tir sur cibles en plein air, l'**entraînement** aura une **durée minimum de 20 minutes et de 45 minutes maximum** pour toutes les journées de l'épreuve de qualification. Cependant, tous les entraînements doivent cesser 15 minutes avant le début de la compétition. L'entraînement prend fin avec le retrait des flèches d'entraînement. Les cibles d'entraînement seront placées à la première distance tirée par chaque catégorie.

Pour le tir des phases éliminatoires et finales, les organisateurs peuvent décider de la durée de la période d'entraînement pour tenir compte du programme de chaque journée. *(Application 01/04/2004)*

Lors des autres compétitions FITA, l'entraînement aura une durée maximum de 45 minutes, mais il peut être réduit et la compétition débutera dès que possible.

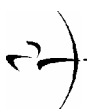
**A.3.3** : D'autres installations d'entraînement doivent être mises à la disposition des tireurs 5 jours au moins avant le début de la compétition (cela concerne les championnats de la FITA).

**A.3.4** : Dans les championnats de tir sur cibles en plein air, on doit mettre à la disposition des tireurs un terrain d'entraînement pendant les jours des épreuves finales, pour que les archers éliminés puissent s'entraîner pour participer au tir par équipes.

**A.3.5** : Des cibles, présentées dans la même direction que sur le terrain de compétition, doivent être mises à la disposition des concurrents (et des équipes) pour permettre l'entraînement lors des exemptions ou forfaits. Cela peut être une partie non utilisée du terrain de compétition.

**A.3.6** : Lors des matches de l'épreuve olympique, un terrain d'entraînement sera prévu à proximité du terrain de compétition où les compétiteurs toujours en compétition peuvent s'entraîner durant les phases éliminatoires et finales.

**A.3.7** : Si le terrain d'entraînement est trop petit pour le nombre de cibles, les organisateurs peuvent prévoir deux ou trois périodes d'entraînement par jour, pendant au moins 4 heures chacune : la réservation à ces séances peut se faire jusqu'à 24 heures à l'avance. Plusieurs réservations par jour, pour le même tireur, ne peuvent être acceptées que dans la mesure où cela n'empêche pas un autre concurrent de réserver la première période d'entraînement de son choix.



**A.3.8** : Un directeur des tirs doit être en charge du terrain d'entraînement officiel à tout moment : il signale, par des signaux sonores l'arrêt des tirs, pour permettre aux archers de reprendre leurs flèches, ainsi que la reprise des tirs.

**A.3.9** : Au signal sonore du directeur des tirs, tous les archers doivent aller chercher leurs flèches. Aucun archer ne peut tirer pendant ce temps. Les archers enfreignant ce règlement peuvent être exclus de la séance d'entraînement.

**A.3.10** : Tous les changements concernant la distance des cibles doivent se faire avec l'autorisation du directeur des tirs. Il peut demander à des archers qui s'entraînent de l'aider à déplacer les cibles, si nécessaire.

**Note** : Les archers ne perdront pas de points pour des flèches tirées hors temps lors de l'entraînement officiel. Ils seront avertis et en cas de récidive, le Directeur des tirs et/ou le Président des arbitres pourra leur interdire la poursuite de l'entraînement.

Cependant, une flèche tirée après que le directeur des tirs ait officiellement arrêté la session d'entraînement (après le retrait des flèches d'entraînement, ou pendant les pauses entre les distances ou les épreuves, sera considérée comme faisant partie de la volée marquante suivante et vaudra au compétiteur de perdre la valeur de la flèche marquant le plus haut score de cette volée.

### **A.3.11 LES CHAMPIONNATS**

**A.3.11.1** : Les championnats de tir en plein air consistent en une épreuve de qualification (simple Fita) suivie d'une épreuve olympique. Le programme dépendra du nombre de compétiteurs, par divisions et catégories, et de l'espace disponible.

**A.3.11.1.1** : Si le nombre d'archers inscrits est inférieur à celui qui est requis pour chaque épreuve éliminatoire, les exemptions sont autorisées. ***(Application 01/04/2004)***

**A.3.11.2** : Les compétitions de tir à l'arc peuvent se tirer de nuit, à condition que les organisateurs soient en mesure de fournir un éclairage adéquat et que l'entraînement puisse se dérouler dans les mêmes conditions.

**A.3.11.3** : Le Président peut ajuster le programme selon les demandes du réalisateur TV. Cet ajustement doit se faire en coopération avec les organisateurs, mais doit tenir compte, en priorité, de l'intérêt des compétiteurs qui doivent être informés du changement le plus rapidement possible.

**A.3.11.4** : Pour les Jeux Olympiques et les Championnats du Monde :

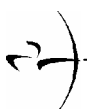
A la fin de l'épreuve de qualification ou de classement, on donnera aux athlètes un dossard correspondant à leur place : de 1 à 64 pour les individuels, de 1 à 16 pour les équipes. Ces dossards sont à porter jusqu'à la fin de la compétition. ***(Application : 1<sup>er</sup> avril 2004 pour la FITA) - (Non Applicable en France)***

## **A.4 LE REGLEMENT CONCERNANT LA TENUE**

**A.4.1** : Les championnats de la FITA sont des occasions solennelles, honorées par la présence de nombreux dignitaires. Il est donc normal et concevable que tous les compétiteurs, les capitaines d'équipes et les officiels, participant aux cérémonies d'ouverture et de clôture, soient correctement vêtus de la tenue de leur association membre.

**A.4.2** : Pendant la compétition :

- les dames doivent porter des robes, jupes, jupes culottes, shorts ou des pantalons (lâches) et des chemisiers, blouses ou « Top » (qui doivent couvrir le devant et l'arrière de la partie supérieur du corps et être fixés sur chaque épaule).
- Les hommes doivent porter des pantalons longs ou courts (shorts), des chemises à manches longues ou courtes.



## **B.12 LES ANNEXES**

### **SOMMAIRE DES ANNEXES**

#### **ANNEXE 1 :**

Tableau des matches/Grille de répartition (Règlement français et règlement international)

- finales individuelles
- finales par équipe

#### **ANNEXE 2 :**

Les dispositions d'un terrain FITA

Aménagement du terrain FITA (finales)

Aménagement de la ligne de tir (finales par équipes)

#### **ANNEXE 3 : LES FEUILLES DE MARQUE**

Epreuve de qualification 2x70m

Epreuves éliminatoires

Epreuves finales

Equipes

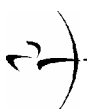
#### **ANNEXE 4 : POSITIONS DES BLASONS**

Blasons de 80cm réduits à 30m - Rythme **AB/CD**

Blasons de 80cm réduits à 30m - Rythme **A B C**

Blasons de 80cm réduits à 30m - **Unique trispots - Rythme A B C**

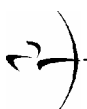
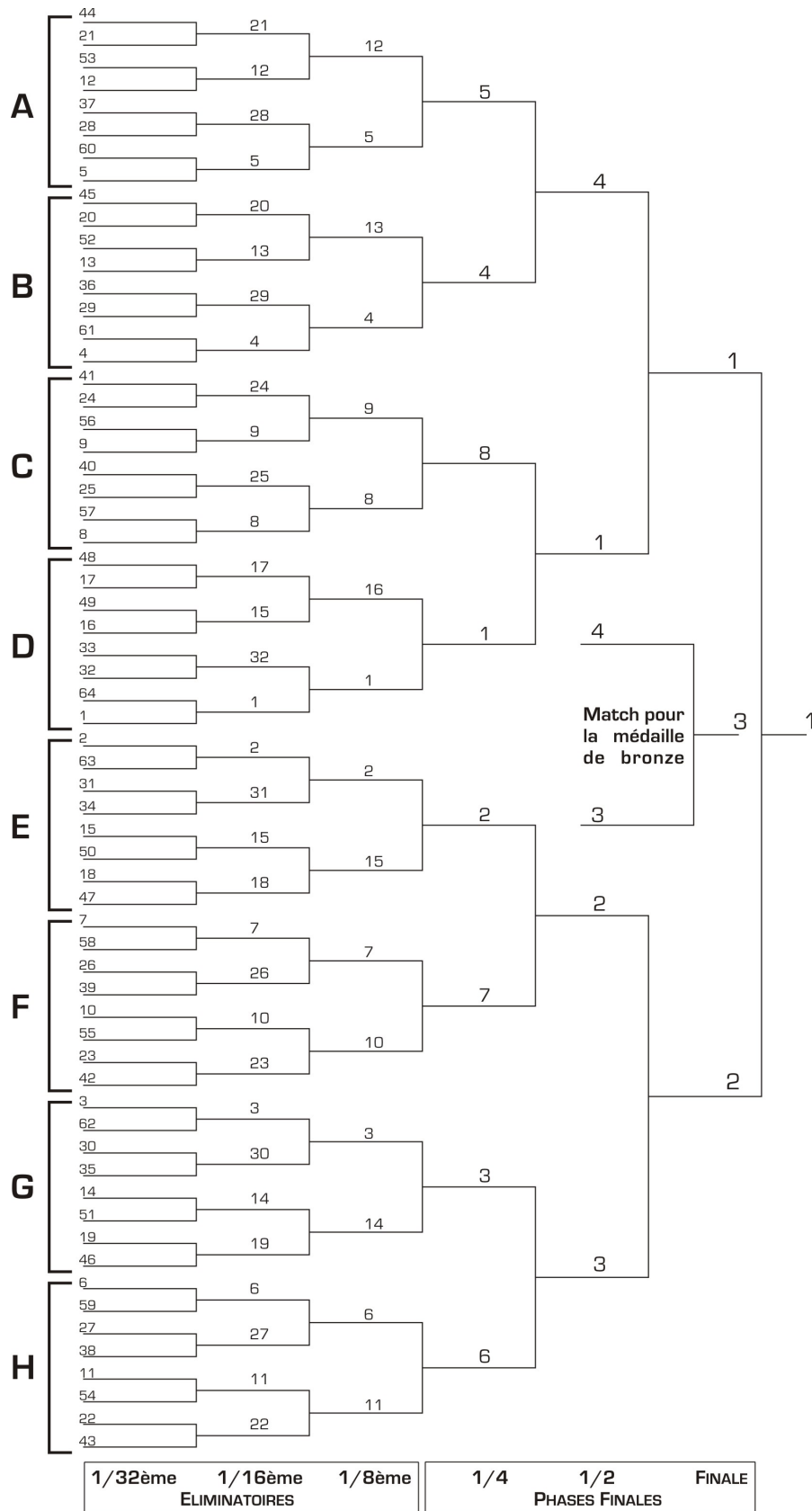
Blasons de 80cm réduits à 30m - **2 archers par cible**



**ANNEXE 1**

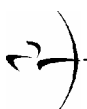
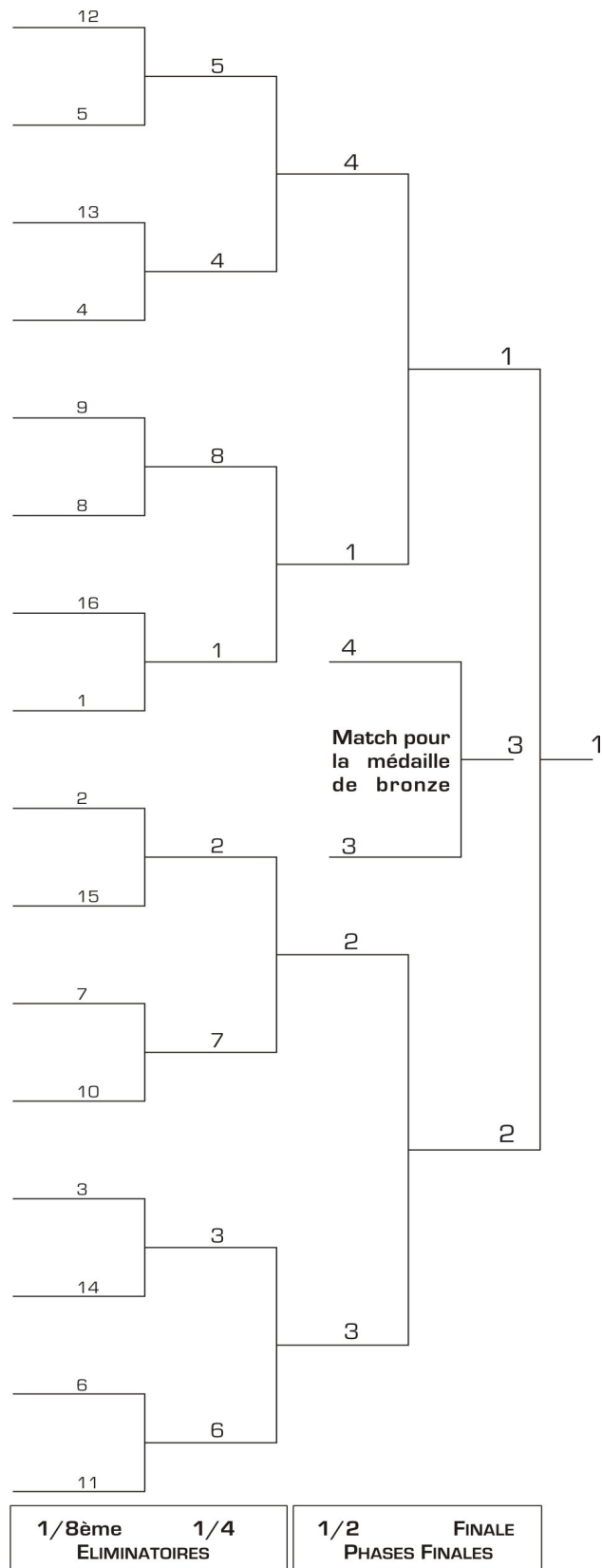
**CHAMPIONNAT DE TIR EN PLEIN AIR  
GRILLE DE REPARTITION POUR LES PHASES FINALES INDIVIDUELLES**

**REGLEMENT FRANCAIS**



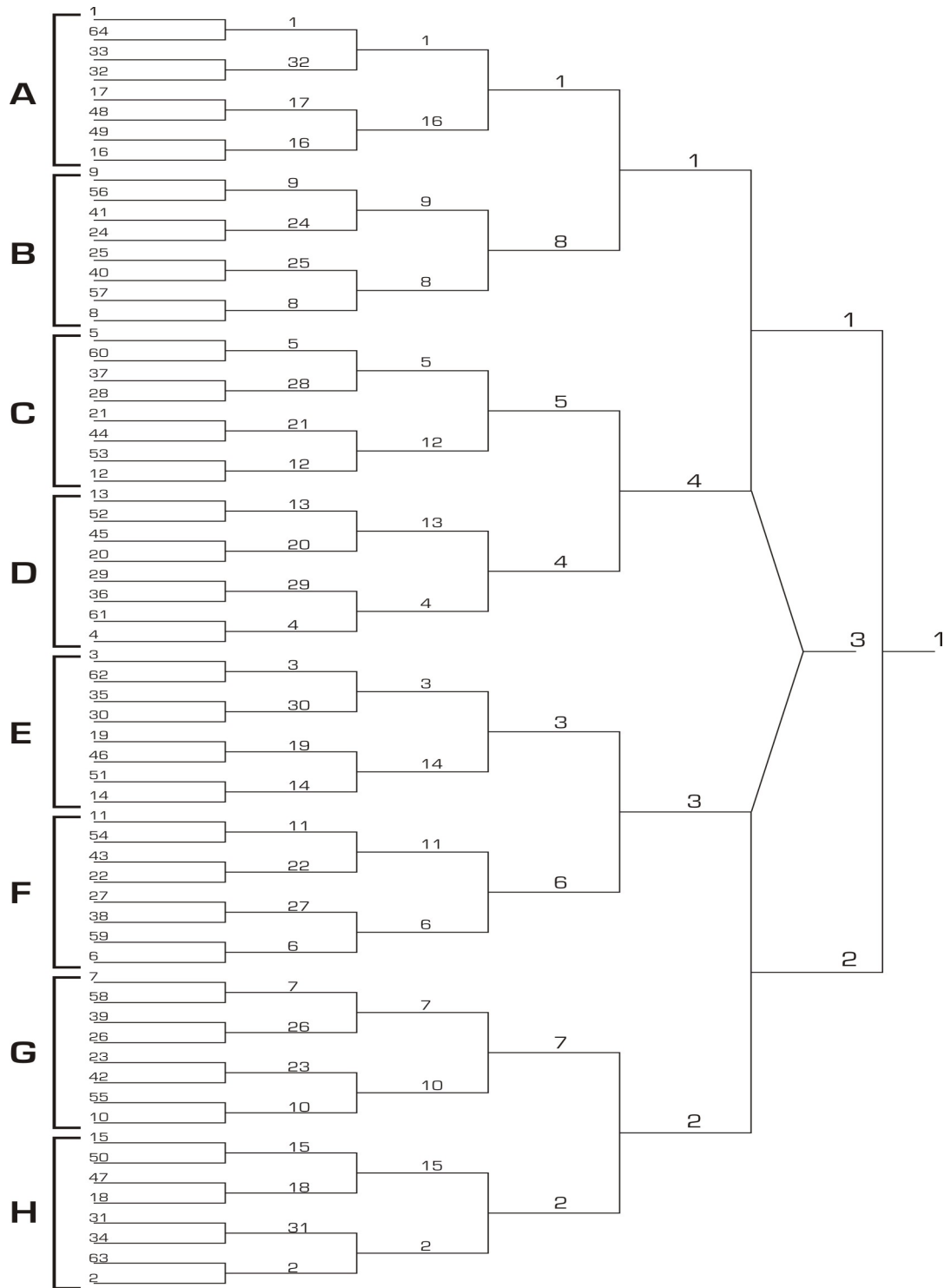
**CHAMPIONNAT DE TIR EN PLEIN AIR  
GRILLE DE REPARTITION POUR LES PHASES FINALES PAR EQUIPES**

**REGLEMENT FRANCAIS**

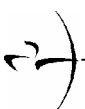


**CHAMPIONNATS DE TIR EN PLEIN AIR  
GRILLE DE REPARTITION POUR LES PHASES FINALES INDIVIDUELLES**

**REGLEMENT INTERNATIONAL**

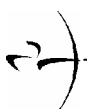
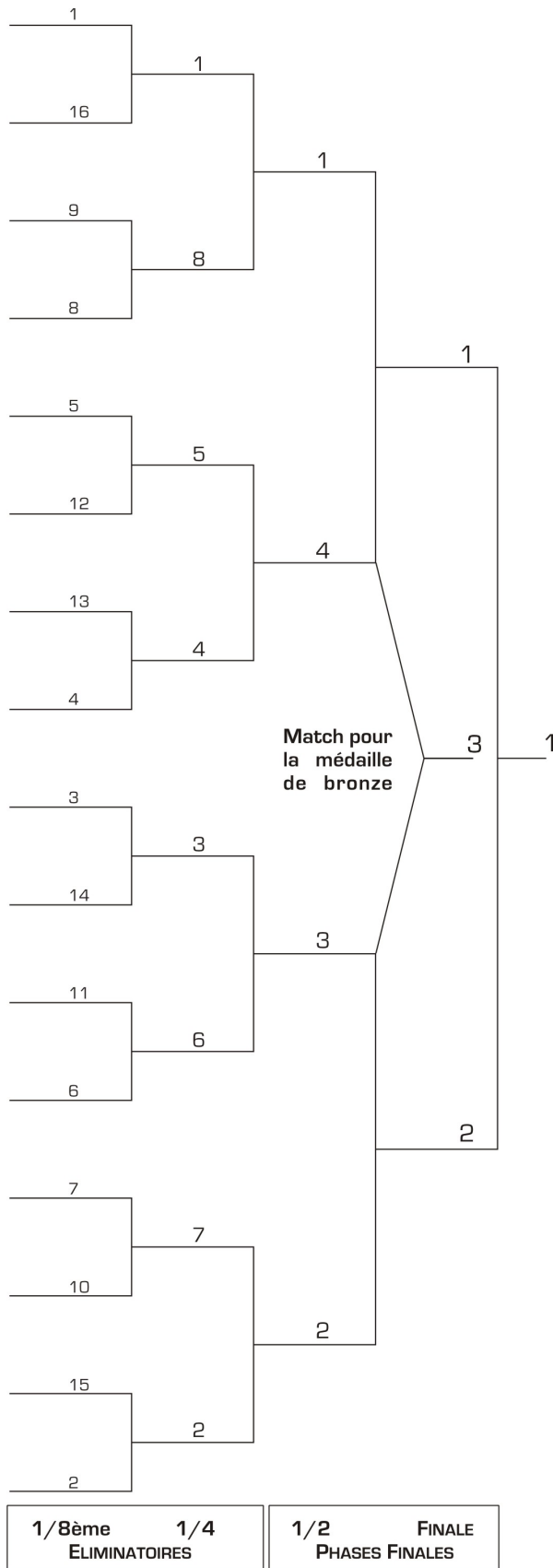


	1/32	1/16	1/8	1/4	1/2	BRONZE	OR
	ELIMINATOIRES			PHASES FINALES			
Ordre des Tirs	SIMULTANES ABCDEFGH			CD/EF GH/AB	EFGH/ ABCD		



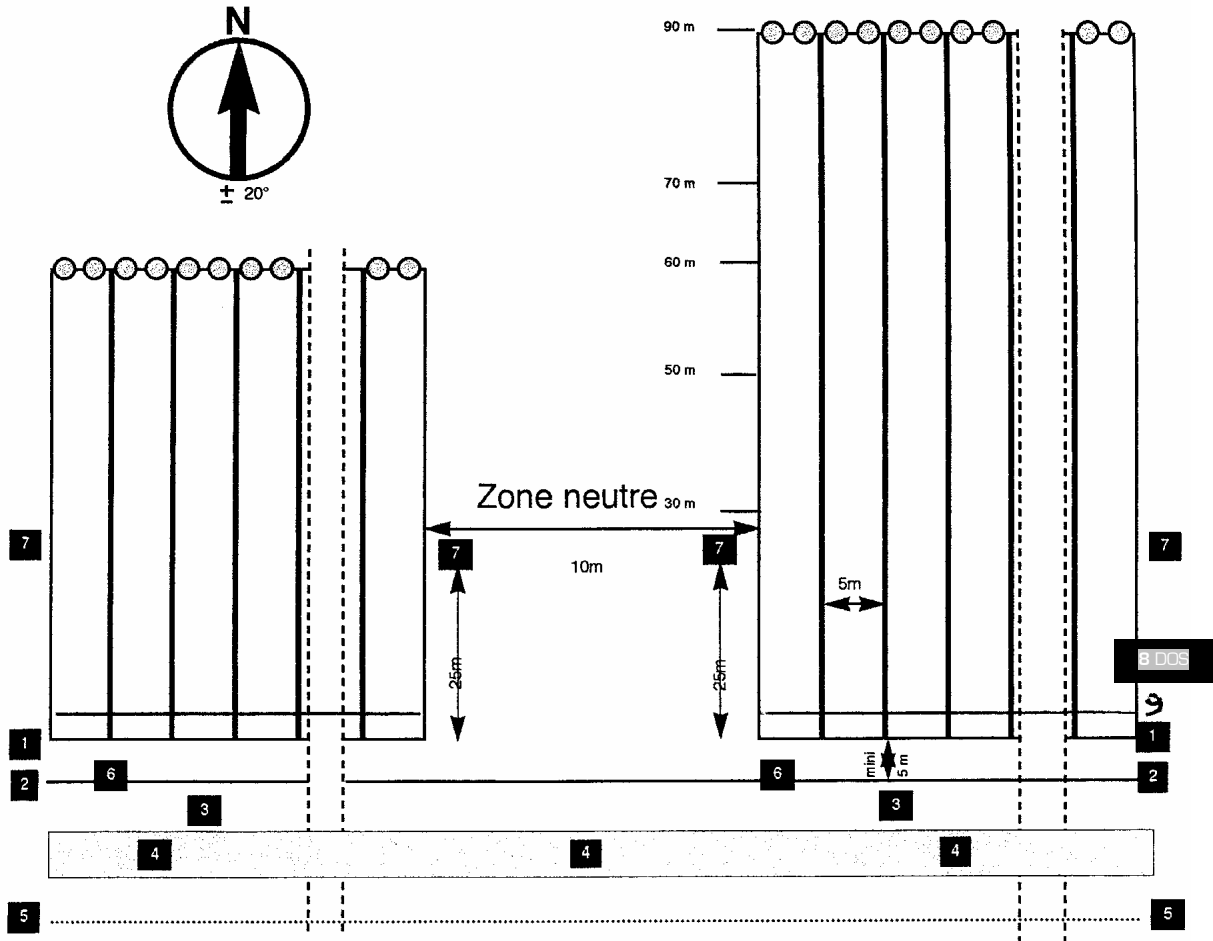
**CHAMPIONNAT DE TIR EN PLEIN AIR  
GRILLE DE REPARTITIONS POUR LES PHASES FINALES PAR EQUIPES**

**REGLEMENT INTERNATIONAL**



ANNEXE 2

DISPOSITION D'UN TERRAIN FITA



- |                              |   |
|------------------------------|---|
| 1. Ligne de tir              | 5. Barrières pour les spectateurs       |
| 2. Ligne d'attente           | 6. Sièges et parasols pour les arbitres |
| 3. Zone du matériel (arcs)   | 7. Feux + Horloges Digitales            |
| 4. Zone de repos des archers | 8. Poste du Directeur des tirs          |
|                              | 9. Ligne des 3m                         |

Un couloir de 2m de largeur, réservé à la TV et aux photographes, peut être tracé derrière la ligne d'attente. Dans ce cas, la ligne la plus près de la zone du matériel deviendra la nouvelle ligne d'attente.

